



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Absence prolongée des professeurs

Question écrite n° 5920

Texte de la question

Mme Lisette Pollet alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences du non-remplacement des enseignants absents dans les écoles primaires et plus particulièrement sur la situation préoccupante constatée à l'école élémentaire Saint-James de Montélimar (Drôme). Depuis le 18 novembre 2024, une classe de CM1-CM2 de cette école est privée d'enseignement du fait de l'absence prolongée de l'enseignante titulaire. Aucun remplacement pérenne et structuré n'a été mis en place. Les élèves concernés, pourtant en fin de cycle primaire, sont soit répartis dans d'autres classes sans suivi pédagogique, soit gardés à domicile si les familles le peuvent. Cette situation pénalise gravement leur apprentissage, leur préparation à l'entrée au collège et plus largement leur droit à l'éducation. Ce cas local illustre une problématique nationale. Selon une étude récente du ministère de l'éducation nationale, seuls 75 % des enseignants absents sont remplacés, révélant une fragilité structurelle dans l'organisation du service public d'enseignement. Ce déficit de remplaçants génère une rupture de la continuité pédagogique, accentue les inégalités territoriales et alimente le décrochage scolaire, notamment chez les élèves les plus vulnérables. Elle lui demande donc les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour garantir le remplacement effectif des enseignants absents dans les écoles primaires, assurer une véritable continuité pédagogique et répondre ainsi aux attentes légitimes des élèves et de leurs familles. Elle souhaite également savoir si des moyens spécifiques sont prévus pour les écoles confrontées à des absences prolongées non anticipées, comme c'est actuellement le cas à Montélimar.

Données clés

Auteur : [Mme Lisette Pollet](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5920

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2652